Image not found or type unknown

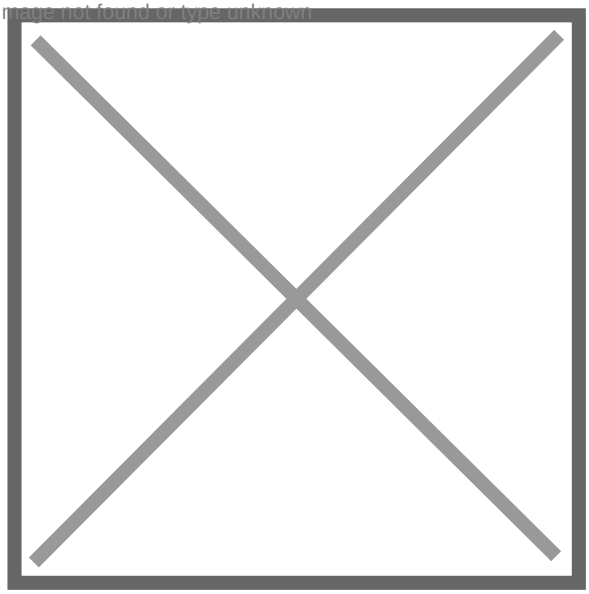

Poteau électrique sans servitude

Par **Spr**, le **07/11/2022** à **18:49**

Bonjour
Nous avons acheté il y a 5 ans une maison en copropriété. Un poteau électrique sur la copropriété dessert nos 2 voisins et un cable passe au dessus de notre jardin. Nous avons demandé a la copropriété pour faire enterrer les câbles mais celle ci refuse de prendre le sujet. Il y a 2 jours le poteau est tombe sur notre garage faisant des dégâts. Le poteau a été remis en place malgres notre refis. Comment pouvons nous agir pour le supprimer et l enterrer ? Merci

Par **amajuris**, le **07/11/2022** à **19:19**

bonjour,

je comprends que vous êtes en copropriété horizontale dont le terrain est une partie commune, le câble et le poteau électrique sont donc implantés sur la partie commune.

vous avez acheté cette maison dans cette copropriété, il appartient à la seule assemblée générale de voter la mise en souterrain de cet ouvrage.

vous devez donc proposer à votre prochaine A.G. une résolution en ce sens.

vous avez acheté en connaissant l'existence de cet ouvrage.

salutations

Par **Spr**, le **07/11/2022** à **20:39**

Le poteau est sur un chemin de lz copropriété qui passe derrière mais le câble lui traverse mon terrain quo appartement qu a moi et relie la maison de lon voisin se trouvant a cote.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés